

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

----- COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 9 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15

Présents : Messieurs TRICOT Jean-Luc, GONNON Samuel, MARUEJOULS Pascal, BOULOC Camille, LELU Jérôme, PERRET Jean-Philippe, Mmes JORLAND Sandrine, COUTURIER Nathalie, SOULIER Lætitia, ANNISSIMOFF Tiphaine, GUEROULT Claire,

Excusés : PESTEL Christine (pouvoir à Claire GUEROULT), LEQUIEN Pascal (pouvoir à MARUEJOULS Pascal), LUCIANI Camille (pouvoir à ANNISSIMOFF Tiphaine), GUENIN Claude (pouvoir à SOULIER Lætitia)

Date de convocation : 03 juillet 2026

Secrétaire de séance : Camille BOULOC

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance 5 juin 2026, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

REVALORISATION LOYER COMMERCE O P'TIT PLAISIR AU 1er SEPTEMBRE, EVOCATION SITUATION ACTUELLE

Monsieur le Maire expose que le loyer du multi commerce d'un montant de 1174.08 euros par mois doit être revalorisé chaque année à la date anniversaire du bail au 1^{er} septembre sur la variation de l'Indice INSEE trimestriel des Loyers Commerciaux (ILC). L'indice du 1^{er} trimestre 2026 publié au Journal Officiel s'élève à 135.26. En conséquence, le nouveau loyer s'établit à :

Montant du loyer actuel (1174.08 €) X nouvel indice ILC (135.26) = 1168.80 euros
Ancien indice ILC 1^{er} trimestre (135.87)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide à l'unanimité de la modification du loyer selon la formule ci-dessus.
- dit que le nouveau montant mensuel du loyer sera de 1168.80 euros applicables au 1^{er} septembre 2026.

Le conseil municipal s'interroge sur la situation actuelle et demande des explications. Depuis le 1/01/26 plusieurs rappels (6 recommandés avec AR et un rendez-vous en mairie), dont certains concernaient six retards de paiement, ont été adressés à Monsieur Perrier, afin qu'il respecte les dispositions de la convention, en particulier les obligations prévues aux articles n°4 et n°9 (documents à fournir dans le cadre du suivi énergétique, des contrats des charges privatives y compris pour le logement à l'étage). Par ailleurs, l'article 17 concernant les indemnités en cas de retard de paiement des loyers n'a jamais été appliqué.

Au regard de la situation, il est proposé de lui adresser, par l'intermédiaire d'un commissaire de justice, un courrier de mise en demeure l'invitant à se mettre en conformité avec les dispositions de la convention dans un délai de deux mois sous peine de l'application de la clause résolutoire (article 18), à savoir la résiliation du bail de plein droit au 15 septembre.

Le conseil municipal, après délibération, valide également cette décision à l'unanimité.

LICENCIEMENT DANS L'INTERET DU SERVICE – RETOUR CCP

Le CCP a émis un avis favorable concernant le licenciement dans l'intérêt du service, de madame Valérie Paulus, suite à la baisse des effectifs à l'école.

Une indemnité de licenciement d'un montant de 11 344,42 € lui sera versée au mois d'août.

Le conseil prend acte de cet avis et valide les modalités de mise en œuvre de cette décision.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des effectifs, applicable à partir du 1er septembre 2026, et précise qu'il tient compte des évolutions intervenues dans l'organisation des services et des besoins de la collectivité, selon le descriptif ci-dessous :

- Détachement de Marie Malleville sur le poste de secrétaire générale de mairie
- Licenciement de Valérie Paulus suite à la suppression du poste
- Pauline Jovanovik prend le poste de responsable de cantine
- Véronique Taffignon et Adeline Clementz intègrent la collectivité pour la surveillance de la cantine et de la garderie

Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35è	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TNC (tps non complet) TP (tps partiel - indiquer le %)	Depuis quelle date ?	Motifs exemple (recrutement en cours, disponibilité...)
Service Administratif								
C	Adjoint administratif	TC	Secrétaire générale de mairie	T	F	TC		
Service Scolaire et Périscolaire								
C	ATSEM	TNC	ATSEM	T	F	TNC (28,50/35)		
C	Adjoint technique	TNC	Responsable garderie	C	F	TNC (15,15/35)		
C	Adjoint technique	TNC	Responsable cantine	T	F	TNC (19,21/35)		
C	Adjoint technique	TNC	surveillance cantine	C	F	TNC (7,22/35)		
C	Adjoint technique	TNC	surveillance cantine/garderie	C	F	TNC (15,41/35)		
C	Adjoint technique	TNC	surveillance cantine/garderie	C	F	TNC(9,05/35)		
Service technique								
C	Adjoint technique	TC	Agent d'entretien	T	M	TC		

Le conseil municipal approuve le nouveau des tableaux des effectifs.

HAUSSE TARIFS CANTINE 2026-2027

La société RPC nous annonce dans son courrier du 18 juin une hausse de ses tarifs de 0.046 HT euros à compter du 1er septembre 2026.

En conséquence, la commune souhaite augmenter le prix du repas à compter du 1er septembre 2026. Le nouveau prix sera de 4.21 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le tarif ci-dessus applicable au 1er septembre 2026.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL

Monsieur le Maire rappelle que lors de la création du service mutualisé d'instruction en 2015, il avait été établi une première convention pour l'instruction des actes d'urbanisme.

La précédente convention avait été signée pour la période 2023-2025, aussi une nouvelle convention doit être signée pour la période 2026-2028. Elle a pour objet de définir les modalités d'une mise à disposition auprès de la Commune du Service de la CCBPD chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune par son maire.

Le Maire rappelle que la commune fait appel à ce service pour les PC et DP des divisions de parcelle.

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette convention jointe en annexe.

Après délibération, le conseil municipal valide la convention et sa signature par le maire.

DESIGNATION DU REFERENT BOIS (Fibois, syndicat mixte du Beaujolais)

Le syndicat Mixte du Beaujolais sollicite la désignation d'un élu référent bois, qui sera l'interlocuteur privilégié auprès des acteurs économiques du territoire.

Ce référent aura également un rôle de porte-parole.

Monsieur Pascal Maruejols se propose d'assurer cette mission en qualité de référent pour la filière bois.

Le conseil municipal, valide la désignation du référent bois.

QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL D'ECOLE DU 15 JUIN

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil d'école.

Un bilan positif de l'année scolaire a été présenté. Les temps forts ont notamment été la journée « fruits et légumes », les activités autour du thème du cirque (fil conducteur de l'année), des ateliers jeux mathématiques et des olympiades.

Cette année, la commune a investi dans de nouveaux équipements pour l'école, notamment des tapis de gymnastique, des ordinateurs et divers matériels (livres...) destinés à améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement. L'intervention de l'intervenant sport est reconduite de septembre à décembre 2026.

Concernant la préparation de la rentrée, il est confirmé que Madame Chloé Chataignier sera maintenue dans ses fonctions.

La répartition des classes sera la suivante : 1 classe pour les maternelles et 4 classes d'élémentaires.

L'effectif total pour la rentrée est de 99 élèves à ce jour.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCBPD

Monsieur le Maire rend compte des échanges intervenus lors du dernier conseil communautaire :

- Le conseil municipal a approuvé la désignation des élus au sein des commissions thématiques permanentes.
- Afin d'assurer le bon fonctionnement des crèches face à un accroissement d'activité, le conseil a validé la création de deux emplois non permanents de puéricultrices pour renforcer les équipes pour l'année 2026-2027.
- Pour répondre aux besoins d'encadrement des accueils de loisirs, le conseil a approuvé la création d'un poste AESH pour le temps périscolaire du mercredi et de postes d'animateurs pour les dix centres de loisirs.
- Le conseil a validé une aide à l'investissement pour la création d'une boulangerie à Charnay, dans le cadre du dispositif d'aide au TPE. La communauté de communes participe à hauteur de 10% du montant total de l'investissement, la Région apportant 20%, soit une aide de 10 000€. Le conseil a également accordé une aide pour la reprise du Café de la Mairie à Charnay, ainsi qu'à la création d'un restaurant à Chazay et un autre aux Portes des Pierres Dorées.
- Abattoir en redressement judiciaire : Le conseil rappelle que cet abattoir, dernier du Rhône à pouvoir traiter l'ensemble des bovins, est un équipement essentiel pour le territoire. Placé en redressement judiciaire jusqu'à fin juillet, il nécessite une décision rapide sur sa reprise. Afin de contribuer à sa pérennité, le conseil a approuvé la participation de la CCBPD au capital de la société à hauteur de 5000€.
- La défense de la modernisation de la ligne TER Lyon- Paray le Monial : le conseil a affirmé son soutien à la ligne TER et au maintien d'un service ferroviaire de qualité. Il demande une remise à niveau urgente des infrastructures afin de garantir la sécurité.

ARRETE PERMANENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire a pris un arrêté permanent de voirie relatif à l'entretien des trottoirs et à la taille des haies en bordure de la voie publique, suggéré par le conseiller en charge de l'environnement.

Cet arrêté est validé par le conseil municipal.

Afin d'informer les administrés, un flyer sera mis en ligne sur PanneauPocket et distribué dans les boîtes aux lettres.

DEBUT DES TRAVAUX : CHANTIER OMBRIERES

Le démarrage des travaux d'aménagement est prévu le 9 juillet (pour les boules) et le 15 juillet (pour les tennis). Les travaux comprendront notamment l'élagage des arbres, la dépose des filets, la réalisation de l'évacuation des eaux pluviales ainsi que les autres aménagements prévus au projet.

Pendant la durée du chantier, la circulation des camions sera autorisée dans les deux sens.

Un arrêté de circulation sera pris et une signalisation adaptée sera mise en place à l'entrée du site afin d'assurer la sécurité des usagers.

Le suivi des réunions de chantier est assuré par Jérôme Lelu et Samuel Gonnon.

POUSSIÈRES LAFARGE

Des émissions de poussières ont été constatées au-dessus de l'usine et de la carrière de l'entreprise Lafarge. Des photographies ont été prises et transmises à la mairie,

Monsieur le Maire a abordé le sujet avec le nouveau directeur en lui précisant que la poussière et le bruit étaient deux paramètres importants à surveiller.

En réponse, l'entreprise a indiqué que ces émissions de poussières étaient liées à l'ouverture des portes dans le local de fabrication (consignes redonnées) et que l'arrosage des pistes en carrière était inopérant en période de canicule.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

SONDAGE SMAP

Un sondage a été réalisé dans le cadre de l'étude relative aux eaux pluviales et à la voirie. Les résultats sont en attente et seront communiqués dès leur réception.

ARRET DE BUS

Lors d'une réunion avec le SYTRAL et le département, une simulation en réel a été faite avec un bus. Il a finalement été décidé, pour respecter la sécurité des usagers, de revenir à la première option avec un quai devant le commerce.

VOIRIE

Samuel Gonnon nous informe qu'un budget investissement CCBPD lié à la voirie est à ce jour disponible pour la somme de 300 000 €. Il conviendra de réfléchir à son utilisation.

Concernant la voirie communautaire, il est fait état d'une interrogation sur l'utilisation de crédits communaux par la CCBPD, sans validation préalable de la commune pour des travaux montée de Paradis.

Le conseil municipal souhaite obtenir des précisions sur les modalités de financement et de décision.

COMMUNICATION

La société Pagina a été choisie pour la réalisation du bulletin municipal intercommunal.

La parution de ce dernier est prévue la semaine précédant les vacances de décembre.

Les associations seront sollicitées afin de savoir si elles souhaitent y faire paraître des informations relatives à leurs activités.

Cette année, aucun thème n'a été choisi, mais il a été décidé de mettre en avant une personnalité locale pour chacune des communes du bulletin. Pour Belmont, il s'agit de Paul Lacroix, véritable mémoire vivante de la commune, qui a été récemment interviewé.

ANIMATION

Le concert a rencontré un vif succès, favorisé par de bonnes conditions météorologiques.
Les recettes de la manifestation s'élèvent à plus de 1 100 €.
Le bénéfice sera reversé au CCAS.

La prochaine manifestation sera la randonnée, sous forme de jeux de piste, prévue le 20 septembre, lors de la journée du patrimoine.

COMMISSION FAMILLES ET SERVICES CCBPD

Un point a été fait sur les actions menées lors du dernier mandat.
Il a ensuite été indiqué que, sur la période de décembre à février, les groupes de travail seront mobilisés en fonction des besoins. Ils se réuniront soit de manière trimestrielle, soit plus régulièrement, selon les actions à conduire.
Les principaux dossiers évoqués sont les suivants : la mutuelle, la plateforme d'entraide, le Projet Éducatif de Territoire, et le Plan Éducatif de Territoire.

CCBPD

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier de la CCBPD nous informant d'un dispositif d'accompagnement proposé par EDF destiné à aider les écoles à s'équiper en système de rafraîchissement, à la suite des fortes chaleurs constatées ces dernières semaines.

La commune étudie cette possibilité, notamment pour la salle de restauration scolaire, qui n'est pas encore équipée.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Un appel à candidature est lancé afin de désigner des élus référents pour accompagner le Conseil municipal des enfants (CME).

Ce conseil, destiné aux élèves de CE2, CM1 et CM2, se réunit à plusieurs reprises, notamment le samedi matin et participe à plusieurs manifestations et projets de la commune.

Monsieur le Maire, Lætitia Soulier et Nathalie Couturier se portent volontaires pour assurer cette mission.

Une quatrième personne est recherchée afin de compléter l'équipe de référents.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les élections auront lieu le 18 avril et le 2 mai 2027.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'ils seront sollicités pour la tenue du bureau de vote.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 18 septembre 2026 à 19 h30.

Le conseil d'adjoints est fixé au vendredi 11 septembre 2026 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.